

Les conseils municipaux

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2019, à 19h00, sous la présidence de Philippe MIGNOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27 / Présents : 21 / Procurations : 4 ont donné procuration : Monique Guillaud-Lauzanne à Philippe Mignot, Chantal Romano à Corinne Jourdan, Pascale Brami à Annie Monnery, Catherine Borgnat à Jacques Dimier, Catherine Brami rentre en séance à partir du point 4, la procuration est reprise. / Absents : 3 / Secrétaire de Séance : Jean-Claude Lebeau

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il demande à l'assemblée communale de faire une minute de silence à la mémoire de Jacques Chirac, ancien Président de la République décédé le 26 septembre 2019.

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019, lequel est adopté à l'unanimité, et fait lecture des décisions du Maire

Le Conseil municipal à l'unanimité,

1) Donne son accord aux modifications proposées et Adopte la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2019, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
042	01	7811 reprise sur amortissements des immobilisations	537
74	01	744 FCTVA	-537
Total DM 2 Fonctionnement			0

Dépenses d'investissement

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
21	020	2138 autres constructions (préemption immeubles)	55 000
040	01	28188 amortissements autres biens	537
020	01	020 dépenses imprévues	-537
20	251	2031 Frais d'études (restaurant scolaire)	15 000
20	412	2031 Frais d'étude (mât projecteurs stade)	7 000
20	824	2031 Frais d'étude (relevé topo ave des terreaux)	8 000
21	020	2188 Autres immobilisations corporelles	500
Total dépenses d'investissement			85 500

Recettes d'investissement

Chapitre	Fonction	Nature	Montant
13	412	1322 Subvention région (tennis)	32 000
13	020	1321 Subvention état (accessibilité)	26 500
040	01	28188 amortissements autres biens	500
10	01	10226 TAM	26 500
Total dépenses d'investissement			85 500

2) Autorise M. le Maire à solliciter une subvention du Département de l'Isère à hauteur d'au moins 25 % du coût H.T des travaux estimés à ce jour, à 55 000 € H.T pour réhabiliter « La Tour Florie Richard », suite aux désordres constatés sur la façade de cet immeuble, et Autorise M. le Maire à déposer un dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

3) Donne son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 50 € au Twirling Sport Beaurepairois et Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette subvention.

4) Donne son accord au versement d'une subvention de 5 000 € (inscrite au BP 2019) à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône au titre de sa participation au financement des rencontres du Cinéma programmé en octobre 2019 et, Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférant à cette subvention

5) Autorise M. le Maire à signer la convention, sous mandat, avec le SIEB (syndicat des eaux de Beaurepaire) pour la réfection de la rue Français, et tous les documents relatifs à ce dossier, et Donne son accord au remboursement des coûts à la charge de la commune au SIEB pour un montant de : 107 338,03 € TTC.

6) Fixe à 100% du montant maximum de l'indemnité de conseil au profit du comptable public, calculée par application du barème défini par l'article 4 à la moyenne des dépenses des trois dernières années, et Fixe l'indemnité de budget à 45, 73 et Autorise le versement des indemnités au comptable public,

7) Donne son accord pour exclure ces parcelles (environ 20 m2) intégrées dans l'ensemble immobilier (cadastré AK313,314,315 et 316) du domaine public communal, sises rue du 4 septembre Dit que ces parcelles sont intégrées dans le domaine privé communal aux fins de leur cession dans le cadre du projet de construction d'un immeuble d'habitation, Demande au service du cadastre de prendre acte de la modification du classement de ces parcelles qui passent du domaine public communal au domaine privé communal, Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

8) Donne son accord à la cession de ces parcelles (AK 313, 314, 315 et 316 ; sises rue du 4 septembre) qui font l'objet d'un déclassement du domaine public communal, Dit que cette cession se fera au montant de la valeur vénale déterminée par le pôle d'évaluation domaniale (DGFIP) soit 2 300 €, Dit que les frais de géomètre et des actes notariés sont à la charge de l'acquéreur, Autorise M. le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette cession.

9) Donne son accord à la passation d'une convention tripartite, entre la commune, l'association syndicale du lotissement des Cyprès et la société FEG pour la réalisation de travaux sur des parcelles appartenant pour partie à la commune et pour partie à l'association. A l'issue des travaux les voiries du lotissement les « Cyprès » seront intégrées dans le domaine public communal et Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

10) Donne son accord à la passation d'une convention de servitude 1 m de large sur 36 mètres de long), avec ENEDIS pour le passage d'un branchement électrique sur le chemin rural situé entre le lotissement les Cyprès et le futur lotissement « le Beausoleil ». Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette convention.

11) Donne son accord à l'acquisition d'une partie, environ 37 m2, de parcelle cadastrée AI 582, route de Pact, Dit que cette cession se fera à l'euro symbolique, Dit que les frais de géomètre et des actes notariés sont à la charge de l'acquéreur, Autorise M. le maire ou son représentant

à signer les documents relatifs à cette cession.

12) Donne son accord à la modification du tableau des effectifs, Autorise la création à compter du 1er octobre 2019 :

- Un poste d'attaché à temps complet
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- Un poste dans le cadre des adjoints techniques

- Questions diverses :

J. Dimier, conseiller municipal, félicite les services pour la qualité du fleurissement de l'avenue V. Hugo, mais regrette que celui de la place de la Paix, ne soit pas de la même qualité. Il dit que la fermeture du magasin RC Informatique est causée par l'arrêt des commandes de la CCEBER et estime que c'est inadmissible. Il regrette que les travaux de la rue Français n'ont pas été étendus à la rue Lamartine.

M. le Maire, précise que les services sont confrontés à des problèmes techniques sur la place de la paix ce qui explique la qualité moindre des plantations. S'agissant de la fermeture de « 3RC Informatique », il n'a pas connaissance de l'arrêt des commandes par la CCEBER, et signale que la commune est toujours client de ce magasin. Il se renseignera auprès de la CCEBER.

JC Lebeau adjoint au maire, précise à M. Dimier que la réfection de la rue Lamartine est prévue dans le cadre de la restructuration de l'avenue des Terreaux.

C. Nucci, conseiller municipal, informe le CM des difficultés rencontrées cette année pour mobiliser les acteurs pour les rencontres du cinéma. Toutefois, la programmation sera de grande qualité avec de nombreuses animations en direction du jeune public. Par ailleurs, il constate avec satisfaction que le mécénat reste très fort pour cette manifestation.

Philippe Mignot, Maire, fait la déclaration suivante :

Chers(es) collègues,

Je tiens par la présente, à vous annoncer que je cesserai mes fonctions de Maire en mars 2020 et ne me représenterai pas aux prochaines élections municipales. Par conséquent, je veux vous remercier tout d'abord pour votre confiance, renouvelée en 2014 et pour ce que nous avons pu accomplir ensemble pour Beaurepaire. Mon action est l'œuvre d'une équipe d'Adjoints, de Conseillers municipaux, d'Agents et conseils techniques, et de tous ceux qui par leurs gestes citoyens ont permis de défendre l'intérêt général de Beaurepaire. Après trente ans d'engagement électif pour la Commune, je souhaite que le dynamisme de la collectivité soit désormais porté par d'autres citoyens motivés. J'estime avoir accompli ma part de travail, avec ces réussites et ces désillusions. La découverte du monde politique m'a permis de constater qu'une immense majorité d'élus sont des personnes qui s'engagent sans compter et sans calcul, et qu'une infime minorité, certes agissante, reste davantage portée par des ambitions personnelles. En trente ans, Beaurepaire a changé de monde, autrefois, un bourg rural qui concentrait commerces, services, loisirs, formations... notre Commune doit aujourd'hui, se faire une place dans un espace dominé par les grandes Métropoles comme Lyon et Grenoble... elle doit aussi composer avec l'action des autres collectivités : Communautés de Communes, Départements, Région, Etat....

Malgré tout, Beaurepaire et ses habitants ont su concrétiser des projets, des aménagements, des infrastructures et conserver les liens qui nous unissent pour que notre ville reste un lieu où il fait bon vivre. C'est ainsi que j'ai essayé d'agir :

Utiliser les moindres parcelles de pouvoirs que donne cette fonction pour offrir les meilleures conditions de vie possible aux Beaurepairois ;

Régler et éviter les conflits qui ne débouchent jamais sur le vivre ensemble ;

Promouvoir la solidarité ;

Faire prévaloir le bien commun sur les intérêts particuliers ;

Avoir toujours conscience que dans cette fonction, je ne pouvais être que de passage.....

Avec toute ma gratitude, respectueusement.

A Beaurepaire le 2 octobre 2019

Le Maire, Philippe MIGNOT

Extrait du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 novembre 2019, à 19 h 00, sous la présidence de Philippe MIGNOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27 / Présents : 19 / Procurations : 3 ont donné procuration : Y. Paque à G. Ramon, C. Bruzzese à M. Tarnaud, M. Caponi à J. Vial / Absents : 5 / Secrétaire de Séance : G. Ramon

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Il soumet au vote le Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019, lequel est adopté à l'unanimité, et fait lecture des décisions du Maire.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

1) Dans le cadre de la prise de compétence « assainissement » par la communauté de communes « entre Bièvre et Rhône », la compétence assainissement au 1er avril 2019 à la CCEBER et pour pouvoir transférer les biens du syndicat à l'EPCI :

- Donne son accord au retour des biens mis à disposition du syndicat des eaux de Beaurepaire, à la commune de Beaurepaire, selon le procès-verbal annexé

- Accepte de recevoir en pleine propriété les biens propres du syndicat,

- Accepte de reprendre le passif du patrimoine (capital des emprunts et subventions amorties) qui sera également transféré à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (voir PV annexé)

- Donne son accord pour procéder aux écritures budgétaires et comptables, avant transfert à la communauté de communes concernée

- Autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2) Suite au retour des biens du syndicat des eaux de Beaurepaire à la commune de Beaurepaire et pour procéder au transfert de ces biens à la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône :

- Autorise le maire à signer tous les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles du syndicat des eaux de Beaurepaire, avec le président de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône :

• Actif = 7 344 768,73 € selon le procès-verbal établi par le syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire

• Passif = 636 364,23€ selon le procès-verbal établi par le syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire

- Décide de procéder aux opérations d'ordre budgétaires nécessaires
- Autorise le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier

3) Dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation de 38 logements de la résidence « Porte du Faubourg II » pour un coût de travaux de 1 211 493 € financés en partie par un prêt de 418 000 € et garanti à hauteur de 35 % par la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône :

- Donne son accord à la mise en place d'une garantie d'emprunt en faveur du bailleur social Immobilière Rhône – Alpes 3F
- Fixe le montant de la garantie à 45 % du montant du prêt
- Autorise le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4) Autorise le maire ou son représentant à signer, la convention de cession entre la commune et le département de l'Isère d'un bâtiment préfabriqué pour un montant de 1 € (dispensé de paiement), et tous les actes et pièces nécessaires relatifs à ce dossier.

5) Donne son accord au classement dans le domaine public communal, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière :

- de l'ancien chemin rural et de la parcelle ZM 58 appartenant au domaine privé de la commune,
- des parcelles ZM 603, ZM 604 et ZM 624 appartenant à l'association syndicale du lotissement « Les Cyprès » constituant la voie d'accès existante et celle en cours de réalisation,
- des parcelles ZM 601, 602, 621,622 et 623, constituant les voiries internes du lotissement les « cyprès ».
- Demande la mise à jour du tableau de classement des voies communales, pour une longueur de voirie d'environ 440 mètres,
- Autorise le maire ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce dossier
- Décide de dénommer la nouvelle voie : chemin du beausoleil.
- Adopter le règlement des astreintes avec effet immédiat.

6) Adopte le règlement des Astreintes du personnel municipal

7) Donne son accord à l'adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le centre de gestion de l'Isère, à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 6 ans renouvelable un an :

- Protection santé complémentaire

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

En fonction de la composition de la famille :

- Célibataire = 17 €
- Famille monoparentale= 26 €
- Couple sans enfant = 35 €
- Couple avec enfant (s) = 44 €

- Prévoyance contre les accidents de la vie

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

En fonction du cadre d'emploi :

- Catégorie C = 9€
- Catégorie B = 11 €
- Catégorie A= 13 €

8) Suite à la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

- Décide d'allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 :

- Régie de recettes régisseur titulaire : 110 € par an

- Dit qu'une indemnité de responsabilité sera allouée aux régisseurs suppléants dans les mêmes conditions que l'indemnité du régisseur titulaire
- Charge le maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés,
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

9) Donne son accord à la passation d'une nouvelle convention pour la période 2020 à 2022 entre la commune et le CIB portant sur les actions d'animation globale,

- Fixe le montant de la subvention de la commune à 139 000€,
- Autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle 2020-2022
- Autorise le versement de cette subvention selon les modalités précisées à l'article 7 de la convention annexée)

10) Donne son accord à la passation d'une nouvelle convention pour la période 2020 à 2022 entre la commune et le CIB portant sur les actions de prévention

- Fixe la participation annuelle de la commune à hauteur de :

- 11 315 € pour les actions de prévention
- 34 510 € pour le poste de coordinateur

- Autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle 2020-2022

- Autorise le versement de cette subvention selon les modalités précisées à l'article 6 de la convention annexée

Questions Diverses :

- Mme Tarnaud adjointe aux affaires sociales et culturelles rappelle la date du repas des seniors le 14 décembre prochain, et sollicite l'aide des conseillers municipaux pour le portage des repas et le service

- M. Dimier, conseiller municipal, demande d'étudier la possibilité de modifier provisoirement, durant la période de fermeture à la circulation de la rue du 11 novembre le sens de circulation de la rue Luzy Duffeillant depuis la place de la Paix pour faciliter l'accès au parking de la place Vaucanson. Il demande également l'amélioration de l'éclairage public place de la Paix.

-M. Nucci informe l'assemblée que la CCEBER est lauréat de l'appel à projets pour des actions « d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ». Le projet retenu porte sur la mobilité et la mobilisation de toutes les structures compétentes dans le domaine de l'emploi.

A Beaurepaire le 26 novembre 2019
Le Maire, Philippe MIGNOT